

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 12 avril 2023

25 - 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le douze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : NICOLAS Gérard à BLANQUEFORT Jean, SANCHEZ Valérie à VERLET Lyria, SCHMITT Nathalie à JOURDAN Jean-Pierre.

Absent : RASSIER Jean-Marie.

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Budget primitif 2023 - commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2023.

		Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Crédits proposés 2023	Fonctionnement	3 286 573.25 €	1 349 000.00 €
	Investissement	1 265 500.00 €	1 277 219.92 €
Reports de l'exercice 2022	Fonctionnement		1 937 573.25 €
	Investissement		55 280.08 €
Restes à Réaliser 2022		67 000.00 €	
TOTAL DU BUDGET	Fonctionnement	3 286 573.25 €	3 286 573.25 €
	Investissement	1 332 500.00 €	1 332 500.00 €
	TOTAL	4 619 073.25 €	4 619 073.25 €

Il demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2023 pour la commune, présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

